





# **RAISONS D'ÉTAT**



ROGER MARION

# **RAISONS D'ÉTAT**

Éditions de La Martinière

## DU MÊME AUTEUR

*On m'appelle Eagle Four*, Seuil, 2007.

Photo de bande : Franck Adjibola Gouthon

ISBN : 978-2-7324-5931-8

© 2013, Éditions de La Martinière  
Une marque de La Martinière Groupe, Paris, France  
Connectez-vous sur :  
[www.editionsdelamartiniere.fr](http://www.editionsdelamartiniere.fr)

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*À ma mère,  
qui vient d'atteindre ses cent ans.*





## Le policier juriste

Roger Marion a été un policier efficace dans la lutte contre le terrorisme, qu'il soit celui du GIA, celui des indépendantistes corses, ou le terrorisme basque. Son franc-parler ne lui a pas valu que des amis et je ne doute pas que ce livre contribuera à élargir encore le cercle des anti-Marion.

J'ai pensé que non seulement Roger Marion devait pouvoir présenter sa défense, mais que son livre éclairerait tous ceux qui s'intéressent aux affaires de justice et de police. Comme le dit fort bien Roger Marion, le travail du policier est d'abord un travail de juriste. Il est d'apporter aux juges un dossier comportant des éléments juridiquement qualifiés leur permettant d'appliquer la loi.

Cette définition n'a peut-être rien de très romantique mais c'est celle, à coup sûr, la plus républicaine, que Roger Marion donne du métier de policier. Aux lecteurs de juger.

Son livre est éclairant et utile : dans une démocratie, le citoyen doit pouvoir entendre le point de vue non seulement de ceux qui font la loi, mais aussi de ceux, policiers et magistrats, qui sont chargés de la faire appliquer.

*Jean-Pierre Chevènement, mai 2013*



*Il faut d'abord savoir ce que l'on veut,  
Il faut ensuite avoir le courage de le dire,  
Il faut enfin l'énergie de le faire.*

George Clémenceau



## Introduction

*M. Bernard Squarcini : Nous sommes là pour ramener du renseignement, aux autres de concrétiser l'essai ; nous avons donc la partie la plus facile. La direction des enquêtes est confiée à différentes personnes qui ont leur richesse (...), leurs avantages ou inconvénients. Je ne suis pas juge.*

*M. le Président : C'est pourquoi vous avez choisi la police.*

*M. Bernard Squarcini : Absolument. Mais ensuite j'essaierai la politique, vous m'avez converti<sup>1</sup>.*

La police, à son échelle, est un échantillon de la société. Et comme dans toute société, on y rencontre des « types ». Dans la police, il y a les hommes de couloirs et les hommes de terrain. Je suis de la deuxième école.

Elle n'est pas la plus facile ni la plus gratifiante ; c'est une voie étroite qui m'a valu, tout au long de ma carrière, beaucoup de haines et de jalousies. Mais pour peu qu'on

1. Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 6 juillet 1999, audition de Bernard Squarcini, directeur central adjoint des Renseignements généraux, devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale « La sécurité : un droit pour les Corses, un devoir pour l'État », rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale n° 1918, tome 2, volume 1. p. 255.

s'y tienne, c'est aussi la meilleure, car elle seule permet d'accomplir son métier correctement.

Durant mes trente ans passés dans la police, j'ai parfois eu affaire à des personnages dont les turpitudes n'avaient rien à envier à celles de certains voyous. J'ai observé ces hommes-là : j'ai vu se faire et se défaire les manigances ; les courtisans tomber et se relever ; la servilité des uns nourrir le pouvoir des autres, tout cela aux dépens des enquêtes ; tout cela à l'abri des couloirs feutrés, et au détriment du travail de terrain.

J'ai choisi très tôt de ne pas entrer dans ce jeu-là. J'ai voulu me consacrer à mon cœur de métier, l'investigation, et ça n'a pas toujours été sans mal. C'est pourquoi je revendique le surnom d'« Eagle Four », dont mes collègues, il fut un temps, m'avaient ironiquement affublé. Il paraît que je me mets en colère et que je parle haut. Dans un monde où les manœuvres, les mensonges et les complots sont rois, je crois pouvoir dire que c'est une qualité rare.

## **Le goût du terrain**

Je suis entré dans la police par la petite porte, sans trop savoir, à l'époque, où je mettais les pieds. Après mon baccalauréat, en 1967, j'avais en tête de travailler, et vite. Mes parents n'étaient pas des gens aisés, une jeune sœur me suivait de peu. Je ne pouvais me permettre de rester à la charge de ma famille. Par ailleurs, à la fin des années 1960, le Tarn commençait déjà à souffrir de la crise du textile, et le chômage n'était pas une menace à prendre à la légère.

L'époque n'étant déjà plus propice à l'insouciance, j'ai donc commencé des études de droit à Toulouse, tout en travaillant comme maître d'internat dans un collège technique. Rapidement, mes horaires ne m'ont plus permis de suivre les cours magistraux à la faculté, et il m'a fallu me contenter des travaux pratiques. Je me suis aperçu que cela ne me mènerait nulle part, et je me suis engagé au 8<sup>e</sup> RPIMA, chez les parachutistes.

C'est là-bas, paradoxalement, que j'ai pu poursuivre mes études. Connaissant mon parcours avorté, des officiers-conseils m'ont en effet donné un coup de pouce en m'affectant au poste de garde-magasin. À l'abri dans mon bureau, j'ai pu reprendre mon droit, et passer, seize mois plus tard, le concours d'officier de police adjoint.

J'avais toujours été remuant, un brin dissipé. Au collège, j'étais le meneur des chahuts et des monômes. Une carrière sédentaire m'aurait vite ennuyé : j'avais le goût de l'action et de l'enquête. J'envisageais déjà une carrière en police judiciaire (PJ).

Après avoir réussi mon concours, je suis monté à Paris, suivre une formation de quatre mois à l'école de police, rue du Faubourg Saint-Honoré. J'étais loin de m'imaginer à l'époque, que les suites de ma carrière me conduiraient à nouveau dans ce périmètre, des années plus tard...

Mon classement d'entrée (2<sup>e</sup> sur 400) aurait dû me permettre d'obtenir n'importe quelle affectation géographique. Or, à ma sortie de l'école, il n'y avait pas de poste ouvert à la PJ de Toulouse, je me suis donc rabattu sur celle de Bordeaux.

Là-bas, j'ai eu la chance de trouver exactement ce que j'étais venu chercher : une formation sur le tas à la capture, la planque, la procédure, et des méthodes « à l'ancienne »

dont l'application consciencieuse, n'en déplaie à certains hiérarques, m'apporterait plus tard d'excellents résultats.

J'aimais cette vie-là, à l'école du terrain. J'aimais partir en chasse avec mes coéquipiers, au volant d'une grosse 403 Peugeot, deux jerrycans d'essence à l'arrière, sans savoir combien de temps allait durer la mission. Et je n'ai pas été déçu : ma toute première affaire a donné lieu à une planque de plus d'une semaine !

Un couple avait porté plainte pour escroquerie, contre un homme qu'il soupçonnait d'en vouloir à l'argent de leur fille. Se faisant passer pour un médecin, il la promenait dans sa belle voiture et en profitait pour lui soutirer sa fortune. Hélas, il débarquait systématiquement chez elle sans prévenir. Notre brigade, où je faisais figure de petit bleu, avait donc dû l'attendre sur place. Soit des jours et des nuits de patience dans la cour de la ferme – et un festin en prime, puisque les parents de la victime soulageaient nos heures de veille en nous alimentant de confits de canard et de foie gras. Huit jours plus tard, enfin, l'escroc surgissait dans son auto rutilante, et nous n'avions plus qu'à l'arrêter.

Il s'agissait là d'une affaire simple, basique même. Pourtant, elle mettait déjà en jeu l'un des fondamentaux de l'investigation policière : le travail en équipe.

J'ai encore des souvenirs tenaces de nuits d'hiver passées à planquer dans des véhicules, devant le domicile de certains suspects. Mes coéquipiers et moi vivions littéralement ensemble, dans un climat de respect et de confiance. Plus tard, lorsque j'ai été amené à traiter de lourdes affaires de banditisme ou de terrorisme, je n'ai jamais perdu le contact avec mes hommes. Aurais-je su



nourrir cette proximité avec mes équipes, si je n'avais pas commencé ma carrière au bas de l'échelle ? Rien n'est moins sûr. Aurais-je eu d'aussi bons résultats d'enquête ? Certainement pas.

Beaucoup de hauts fonctionnaires de police se targuent aujourd'hui de connaître la spécificité du terrain alors même qu'ils n'y ont jamais été familiarisés. Personnellement, le terrain m'a appris l'essentiel de mon métier et les difficultés que j'y ai rencontrées m'ont, dans certains cas, aidé à combler mes lacunes théoriques.

Je me rappelle encore cette nuit de 1975, où une bombe avait explosé devant la porte du ministère de la Justice, place Vendôme. L'attentat avait été revendiqué par le Comité d'action des prisonniers (CAP), et le ministre de l'Intérieur, considérant qu'il s'agissait d'une atteinte à la sûreté de l'État, avait donné instruction aux préfets de département d'user, dans l'urgence, de leurs prérogatives définies à l'article 30 du code de procédure pénale<sup>1</sup>.

Sur la base des informations communiquées par les RG, la PJ de Bordeaux s'était donc mise à recenser les personnes soupçonnées d'appartenir au CAP, et demeurant en Gironde. La situation était exceptionnelle, tout le monde, au SRPJ, ignorait comment mettre en œuvre la réquisition du préfet.

Mon directeur m'appela en pleine nuit, et m'ordonna de me rendre à la préfecture pour la rédiger... alors même que je ne connaissais rien à la question. Sans personne pour me guider dans cette tâche, je me plongeai dans le

1. Cet article, qui conférait alors aux préfets des pouvoirs de police judiciaire, n'a été abrogé qu'en 1992.

seul livre de procédure pénale policière qui faisait foi à l'époque, le « Parra-Montreuil<sup>1</sup> », et me familiarisai ainsi avec les dispositions dérogatoires de la procédure de droit commun.

J'ignorais, à l'époque, que ces premières notions, recueillies dans une situation d'urgence, allaient se révéler précieuses à l'avenir, dans le traitement des affaires de terrorisme.

### **L'art de parler et d'écouter**

Cette capacité d'adaptation aux situations et d'intégration au paysage local m'a été précieuse lorsque je suis arrivée en poste à Marseille. Dans la cité historique de la French Connection, il n'y avait d'autre solution, pour obtenir des informations, que de pénétrer le Milieu, d'en découvrir les fréquentations, le rythme et les horaires – qui ne sont pas ceux des fonctionnaires. Combien de nuits ai-je passés dans des bars et des boîtes de nuit, à observer la faune autour de moi, et à m'efforcer de récolter des informations ? Je suivais les conseils des anciens, qui m'indiquaient leurs adresses, m'accompagnaient dans mes virées, et m'expliquaient les règles à respecter pour ne pas se mettre en danger. Je rencontrais des gens, je leur parlais : j'apprenais à me faire adopter et reconnaître.

Cet engagement m'a souvent été reproché. On a parlé de mon exigence infernale, démesurée. Elle tient en partie à mon caractère, je ne vais pas le nier. Je suis le fils d'un homme

1. *Traité de procédure pénale policière*, Charles Parra et Jean Montreuil, Éditions Quillet, 1970.

chez qui la méticulosité était une vertu cardinale, et qui avait un sens profond du service public. Mon père travaillait à la SNCF, où il s'occupait des « petits colis » pour la messagerie de la gare de Castres. Le soir, il ne rentrait jamais avant d'avoir enregistré et étiqueté tous les colis déposés le jour même, afin qu'ils partent le lendemain matin, par le train de 5 h. L'ayant toujours vu faire ainsi, j'ai nécessairement dû, dans ma vie d'adulte, m'inspirer de son attitude.

Mais cela n'explique pas tout. Je reste persuadé que, dans l'action spécifique de la police, la disponibilité est une nécessité impérieuse, et qu'elle seule permet d'aboutir à des résultats.

Car pour faire parler les gens, il faut de la confiance ; et pour instaurer la confiance, on n'a pas encore trouvé, que je sache, d'autre recette que le temps et la patience.

L'importance de la parole est trop souvent niée dans notre métier. Tout au long de l'enquête, et même dans le cadre d'une garde à vue, le contact avec les témoins ou les prévenus est primordial.

Parfois les visages se ferment, d'autres fois les langues se délient, et on ne sait pas toujours expliquer pourquoi les choses vont dans un sens plutôt que dans l'autre... Je me rappelle, à ce titre, un interrogatoire peu banal, survenu lorsque j'étais encore à la PJ de Bordeaux.

Mes camarades et moi enquêtions alors sur un meurtre passionnel : un homme avait été tué chez lui, à coups de clef à molette, puis l'assassin avait brûlé le corps, provoquant un incendie dans l'immeuble. Nous avons découvert par la suite que la femme de la victime avait un amant, lequel se trouvait au centre d'un faisceau d'indices concordants. Il fut donc interpellé.

Or, au bout des quarante-huit heures légales de garde à vue, il continuait de nier farouchement son implication dans le meurtre. Puis, soudain, avant son départ en fourgon cellulaire, il demanda qu'on lui trouve un papier et un stylo... et se mit à décrire, posément, sur quatre pages, les détails de son crime. Un déclic s'était produit en lui, dont nous ne saurons jamais la nature, qui lui avait fait préférer l'écriture à la parole. Allez savoir pourquoi...

Si les raisons pour lesquelles les gens parlent ou se taisent nous demeurent parfois mystérieuses, une chose est sûre : l'art d'entrer en communication avec témoins et suspects ne s'apprend pas dans les salles des écoles de police ou les couloirs des commissariats, mais sur le terrain.

Cela s'appelle la recherche du renseignement, c'est un aspect indispensable du travail d'investigation.

## **Pour un renseignement judiciaire**

Dans les années 1970, lorsque j'enquêtai avec mes coéquipiers dans les départements du Sud-Ouest, la convivialité régnait entre les services, qui travaillaient de concert.

Nous avions, par exemple, une grande complémentarité avec la gendarmerie. Grâce à leur implantation territoriale et leurs fichiers, les gendarmes nous fournissaient des renseignements cruciaux. Il n'y avait pas encore de rivalité criante entre les deux corps et les efforts des uns complétaient ceux des autres. Les choses ont changé par la suite. Ainsi, lors du traitement de l'affaire Érignac, je me suis trouvé confronté à un mur : les gendarmes du préfet Bonnet menaient leur propre enquête en parallèle de la Division nationale antiter-



